

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 209

présenté par

M. Demilly, M. Lagarde, M. Riester, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Bournazel,  
M. Guy Bricout, M. Christophe, Mme de La Raudière, Mme Descamps, M. Favennec Becot,  
Mme Firmin Le Bodo, M. Herth, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Naegelen, Mme Sage,  
Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

La dernière phrase du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution est complétée par les mots :  
« et assure un aménagement équilibré des territoires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à introduire dans la Constitution les notions d'espace et de superficie afin d'améliorer la prise en considération des enjeux territoriaux, en complément des enjeux démographiques. La Constitution consacrerait alors l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de lieu de résidence, ainsi que l'aménagement équilibré des territoires.